

1

Approbation

Le Centre de services scolaire De La Jonquière offre à l'École polyvalente Arvida le programme Sport-Études et concentrations sportives et artistiques, pour les disciplines suivantes :

Sport-Études

- Athlétisme
- Baseball
- Basketball
- Boxe olympique
- Cyclisme
- Gymnastique
- Hockey Bantam AAA
- Hockey Bantam AAA Relève
- Hockey Pee Wee AAA
- Hockey Midget Espoir
- Hockey M18 AAA
- Natation
- Soccer
- Tennis
- Volleyball

Concentrations sportives

- Entraînement multifonctionnel (CrossFit)
- Hockey féminin
- Hockey scolaire
- Natation artistique
- Patinage artistique
- Ski alpin
- Snowboard et skateboard
- Sport équestre
- Sports électroniques

Concentrations artistiques

- Arts visuels
- Danse ballet
- Danse Hip Hop
- Musique (Atelier de Musique)

2

Objectifs

Le programme permet aux élèves-athlètes et aux élèves-artistes visant l'excellence sportive ou artistique, la meilleure conciliation possible de la poursuite de leurs objectifs scolaires, sportifs ou artistiques.

3

Clientèle visée

1^{er} au 5^e secondaire

- Être un athlète identifié « Excellence-Élite-Relève-Espoir » par une fédération sportive ou un club sportif.
- Être un artiste identifié par un organisme artistique.

4

Conditions d'admission

Pour être admis, **l'élève de 6^e année (fin du dernier cycle du primaire)** doit être en réussite dans l'ensemble de ses matières et une attention particulière sera portée sur la qualité du dossier scolaire en 5^e et 6^e année du primaire.

Pour être admis, **les élèves de 1^{re}, 2^e, 3^e et 4^e secondaire** doivent être en réussite dans l'ensemble de ses matières et une attention particulière sera portée sur la qualité du dossier scolaire de l'année précédente.

Pour les admissions provenant du primaire ou du secondaire, une grille d'auto-évaluation concernant deux compétences transversales sera à compléter par l'élève. Son auto-évaluation portera sur les compétences d'ordre méthodologique et d'ordre personnel et social. Aussi l'enseignant aura à compléter une grille d'évaluation portant sur les mêmes compétences. Il fera parvenir cette évaluation à l'école par télécopieur.

5

Organisation pédagogique

- A. Le programme propose une journée scolaire partagée en deux volets :
 - le volet études en avant-midi;
 - le volet « entraînement sportif ou formation artistique » en après-midi.
- B. L'horaire en avant-midi pour la première période et la deuxième période est de 8 h 35 à 11 h 19.
- C. L'horaire de cours se poursuit avec une troisième période de cours de 11 h 24 à 12 h 24.
- D. Les élèves-athlètes et les élèves-artistes d'inent à l'école de 12 h 24 à 13 h 10.
- E. L'organisation prévoit des groupes fixes.
- F. Une aide pédagogique est offerte aux élèves-athlètes et aux élèves-artistes qui éprouvent des difficultés passagères ou qui doivent s'absenter plusieurs jours pour des compétitions sportives ou des prestations artistiques de 7 h 45 à 8 h 30.
- G. Les enseignants-tuteurs assurent le suivi pédagogique des élèves-athlètes et des élèves-artistes.
- H. La grille-matière est assujettie au régime pédagogique du Ministère de l'Éducation et le choix de l'option artistique n'est aucunement en lien avec l'activité sportive ou artistique de l'élève (Exemple : un élève à l'Atelier de musique de Jonquière n'est pas assuré d'avoir l'option musique).

6

Bravo

À la fin de son cours secondaire, les élèves-athlètes et les élèves-artistes reçoivent le diplôme secondaire (D.E.S.) décerné par le Ministère de l'Éducation.

7

Aide à la pension ou au déplacement

L'élève-athlète identifié « Excellence-Élite-Relève-Espoir » par une fédération sportive qui réside à l'extérieur du territoire du Centre de services scolaire De La Jonquière et qui ne peut profiter d'un service de transport quotidien entre son lieu de résidence habituel et l'école qu'il fréquente, peut bénéficier de la mesure d'aide à la pension ou au déplacement.

8

Modalités d'admission

La fiche de demande d'admission, le protocole d'admission, la grille d'évaluation de l'enseignant, la grille d'autoévaluation de l'élève et la liste des responsables des disciplines sportives et artistiques sont disponibles au secrétariat de l'École polyvalente Arvida et sur le site internet du Centre de services scolaire De La Jonquière et dans tous les clubs sportifs et organismes artistiques.

Le formulaire en ligne à compléter s'adresse exclusivement aux élèves qui feront une demande en 1^e secondaire. Les documents demandés doivent être joints à la demande dans l'onglet réservé à cette fin, et ce, au plus tard le vendredi 15 décembre 2023 à 16 heures.

Prendre note que si le dossier est incomplet, il ne sera pas considéré.

Les élèves qui feront une demande en 2^e, 3^e, 4^e et 5^e secondaire devront compléter la demande d'admission disponible sur le site Internet de l'école et transmettre tous les documents demandés obligatoirement numérisés par courriel dès le début mars 2024.

Pour les élèves déjà admis, une demande de changement de discipline est possible **une seule fois tout au long des 5 années d'études**. Ce changement de discipline s'effectuera à la fin de l'année scolaire.

Il est à noter que toute demande qui nous parviendra après la date indiquée sera traitée en tenant compte des places disponibles et s'adresse à tous les élèves du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

POUR PLUS D'INFORMATIONS :

ÉCOLE POLYVALENTE ARVIDA

Monsieur Stéphane Riverin, Coordonnateur des programmes Sport-Arts-Études

2215, boulevard Mellon Jonquière (Québec) G7S 3G4

Téléphone : (418) 548-3113 - Poste 2050

Courriel : stephane.riverin@csjonquiere.qc.ca

<https://cssdlj.gouv.qc.ca/arvida/>

